

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, 21 mars 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX ET AUX DIRECTRICES, DIRECTEURS DES SERVICES PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,  
Messieurs,

Dans le contexte des risques de propagation de la COVID-19, il nous apparaît opportun de vous demander de faire les interventions nécessaires afin que les politiques relatives à la tenue vestimentaire et les procédures de prévention et de contrôle des infections soient appliquées et renforcées.

Il doit donc maintenant être obligatoire pour le personnel et les professionnels, incluant les médecins, de retirer leurs uniformes de service et leurs sarraus avant de quitter les lieux du travail. Cela prévaut aussi pour les pauses qui pourraient être prises à l'extérieur. Les adaptations nécessaires doivent être apportées lorsque du personnel accompagne des usagers en déplacement en dehors des installations.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Yvan Gendron

c. c. Présidentes-directrices générales adjointes et présidents-directeurs généraux adjoints des établissements publics de santé et de services sociaux.